

CR réunion téléphonique du 30 avril 2020 9h – 10h30

## Comité départemental Ardennes

### Soins de Proximité spécial Centres COVID

Notes – M. Olivier, complétée Dr GERBAUX

#### PRESENCE

ARS 08 (MR VILLENET – MME COLLOMB)  
CPAM 08 (MR SUZANNE)  
CHINA (MR MAZURE)  
AAPS – PTA08 (MR BIREBENT – MME FERREIRA)  
ARDENNES SANTE TRAVAIL 08 (MR RICHET)  
ML (DR DEBALLON, DR GERBAUX, DR MENGUY, DR LEGROS, DR DUMONT)  
URPS IDEL (MME DELAPLACE)  
URPS ML (MME OLIVIER)  
Ordre IDE (Mme SCHNEIDER)  
Médecin de prévention CPAM (Dr PARENT et Dr COCHE)  
MAIRIE de GIVET (Mr HAMED)  
Réseau Arduinn'âge (MME ROMAN-VIEUXMAIRE)  
GHSa (Mr FEVRE)  
Laboratoire Bio Ard'Aisne (MR DAUTREMAY)

#### INTRODUCTION PAR MR VILLENET

1<sup>ère</sup> réunion qui suit le discours du 1<sup>er</sup> ministre. Une réunion a eu lieu hier avec le 1<sup>er</sup> ministre, le ministre de la santé et les préfets. Ce format de réunion est idéal pour formaliser la mise en œuvre de cette doctrine qui va reposer essentiellement sur les libéraux, les hospitaliers, administrativement sur l'ARS et l'assurance maladie et bien sûr sur les réseaux. Des choix idéologiques vont être faits sur les Ardennes. Le délai entre les choix et la mise en œuvre vont être courts.

#### STRATEGIE DE DECONFINEMENT

##### 1. Identifier les cas suspects

Tests massifs de toutes les personnes :

- présentant des symptômes du Covid-19
- et leurs contacts symptomatiques ou non,

Les tests seront remboursés à 100% par la sécurité sociale.

Objectif de disposer de 700 000 tests par semaine à partir du 11 mai.

→ Besoin en 1<sup>ère</sup> ligne des médecins

## 2. Enquêter

Brigade pour identifier les contacts rapprochés  
Organisation de la brigade confiée à la CPAM

## 3. Isoler

Les personnes testées positives seront invitées à s'isoler soit chez elles, ce qui entraînera le confinement de tout le foyer pendant 14 jours, soit dans un lieu mis à disposition, notamment des hôtels réquisitionnés.

## ECHANGES

---

**Mr Villenet** indique qu'une 1<sup>ère</sup> question va se poser aux libéraux : est-ce que l'on reste sur l'organisation initiale à savoir tout ce qui ressemble à un symptôme COVI est orienté vers les centres ou change-t-on d'organisation avec les patients COVID vus dans les cabinets.  
Il y aura derrière l'orientation vers les laboratoires.

**Dr Gerbaux** remarque que les 2 se font déjà. Nous devons donner l'accès aux patients au centre COVID et permettre aux patients de consulter leur médecin en cabinet  
Si les patients consultent en cabinet où les patients seront-ils prélevés ? Lieu dédié ?  
Peur que les centres COVID soient engorgés si seul lieu de prélèvement.

**Dr Menguy** est en phase avec le Dr Gerbaux. Il faut laisser les médecins libéraux gérer leur patientèle. Les prélèvements en cabinet peuvent être par contre complexes notamment en termes de logistique (maintien des prélèvements dans les frigos, conditions des ramassages des prélèvements, etc.). Il faut maintenir les 2. En sachant qu'il n'est pas certain d'avoir le matériel de protection nécessaire pour les prélèvements.

**Dr Legros** pense que c'est inenvisageable de faire les prélèvements en cabinet

**Mr Dautremay** indique qu'il faut absolument centraliser avec un centre COVID dédié, drive ?

**Mr Villenet** remarque que l'organisation doit être opérationnelle le 11 mai, en partant du postulat qu'il est possible de consulter en maison de santé, en cabinet mais que les prélèvements y sont compliqués.  
Au niveau de l'équipe en centres, il y aurait forcément un préleveur et un administratif + une équipe mobile qui puisse être déployée.

Question concernant le fait qu'une infirmière puisse ou non faire le prélèvement ?

**Mr Villenet** confirme que oui s'il y a un médecin.

**Dr Menguy** indique que cette organisation avec lieu adapté et possibilité de drive a été réfléchi.

**Dr Dumont** indique qu'ils ont aussi réfléchi à l'organisation des prélèvements en centre COVID afin notamment de protéger les confrères, ne pas faire les prélèvements en cabinet.  
Les infirmières de Vouziers pourraient être associées aux prélèvements dans les centres COVID.

**Dr Deballon** pense aussi qu'il ne faut pas que les prélèvements s'effectuent dans les cabinets. Il s'interroge toutefois si volume de prélèvements conséquents d'avoir un point de collecte plus en proximité ?

**Mr Villenet** pense que cette question pourra être envisagée en fonction du volume du prélèvement. Un des leviers pour ne pas voir les cabinets assurer les prélèvements serait que les laboratoires ne collectent que sur les sites validés par l'ARS.

**Mme Roman** interroge la situation des personnes isolées à domicile.

**Mr Villenet** répond que pour ces situations particulières il y aura une équipe mobile qui ramènera le prélèvement au centre COVID le + proche.

**Mme Schneider** indique que l'implication des infirmières est une demande de l'Ordre. Elle indique par contre qu'une petite formation est nécessaire. Un ORL de Sedan est partant pour former les médecins et IDE.

**Mr Dautremay** indique qu'il peut sans problème former les professionnels aux prélèvements.

**Mr Villenet** rappelle qu'il doit y avoir une proactivité des acteurs de terrain.

**Mr Suzanne** indique aussi qu'il faut aller vite et ne pas trop se poser de questions. Les 5 centres existent et sont adaptés. La question se posera dans les semaines à venir avec un retour à la « normale » avec le déconfinement. La population doit avoir la possibilité de se faire tester dans un rayon raisonnable.

Dans un second temps sans doute sera-t-il nécessaire de repenser l'organisation et mailler un peu plus le territoire.

**Mme Delaplace** pense aussi que les infirmières doivent être associées et formées. Quid des domiciles ? A priori dans d'autres départements, les infirmières prélèvent à domicile. Nécessité de matériel de protection.

**Mr Villenet** précise que les préleveurs seront rattachés à un centre ou à un laboratoire et l'ARS veillera à ce qu'ils soient équipés. Pour ce qui est du matériel écouvillons et tube, le laboratoire fournira.

Il estime pour les Ardennes un besoin à couvrir de 300 à 400 prélèvements par jour

Les laboratoires privés et hospitaliers devront rendre les résultats en 24h. En fonction des résultats, l'assurance maladie donnera les consignes.

**Mr Mazure** indique que la convention avec le conseil départemental est signée.

Cela représente 16 prélèvements par heure.

Pas de réponse du laboratoire / matériel et aux réactifs qui actuellement sont manquants.

**Mr Villenet résume :**

- **Acter cette organisation des prélèvements dans le cadre des centres COVID (qui est déjà en place) pour être effectif le 11 mai.**
- **Possibilité de faire un drive pour une orientation test pour un patient déjà vu en consultation par son médecin (drive du centre COVID, Drive au niveau des laboratoires de ville de Rethel et Charleville et sur les centres hospitaliers). L'avantage du drive est que le patient ne sort pas de sa voiture, on économise ainsi des équipements de protections individuelles.**
- **Un mail va être envoyé aux médecins libéraux expliquant cette organisation.**

- **Rappel que les laboratoires n'assureront pas le ramassage des prélèvements en cabinet. (impossibilité organisationnelle pour le moment)**
- **L'objectif premier est que les cabinets de ville puissent retrouver des consultations « habituelles ».**
- **Les médecins de villes pourront donc continuer de voir des cas COVID s'il le souhaite et faire désormais la recherche de cas contact et les enregistrer sur amelipro (55€) et orienter si besoin pour les tests vers les drives.**

**Mr Suzanne** fait part d'une discussion entre l'ARS et la CPAM sur un outil de traçabilité des contacts permis par la loi dans la cadre de l'urgence sanitaire.

**Mr Villenet** demande que soit bien préciser quels sont les patients qui vont être orienté vers les centres pour un prélèvement.

**Dr Gerbaux** interroge la recherche de cas contacts, quand se fait-elle ? Lors de la suspicion ou après récupération du résultat du test ? Mr Suzanne indique avoir compris que celle-ci se fait immédiatement. Mais va reposer la question à la CNAM.

Dr Gerbaux demande également ce qu'il en ait du secret médical car ce n'est pas une maladie à déclaration obligatoire, est ce que la loi d'urgence sanitaire passe outre ce secret ?

**Mr SUZANNE** confirme que la loi d'urgence sanitaire passe outre le secret.

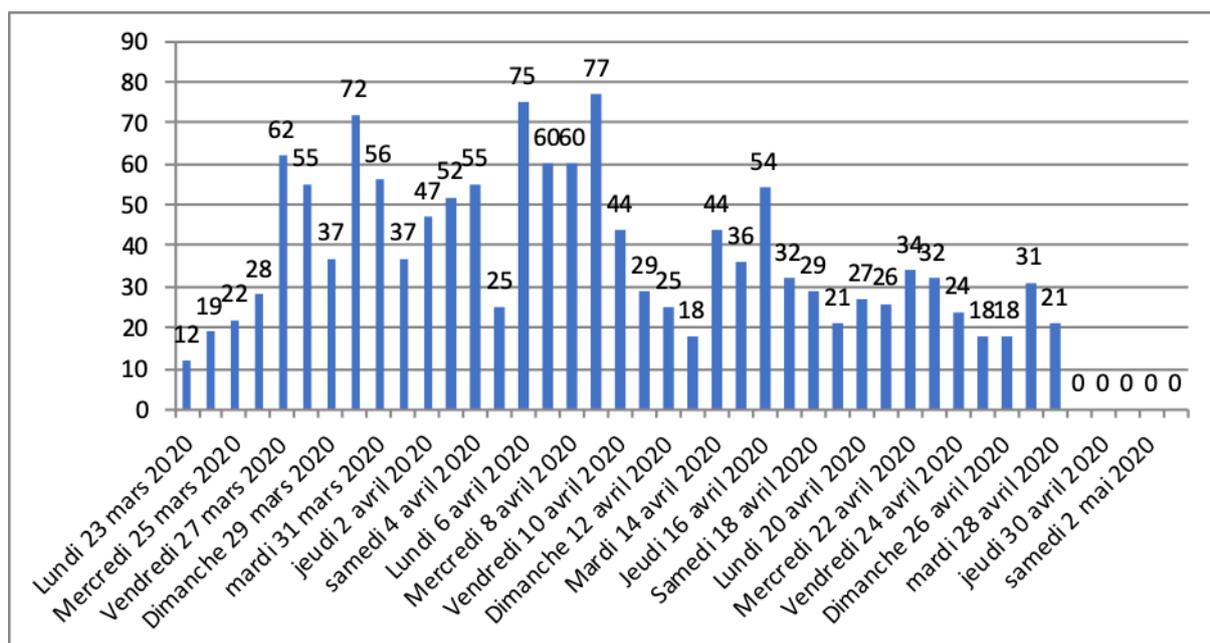
## CENTRES COVID

---

Rappel des centres COVID ouverts sur les Ardennes :

- Centre COVID de Vouziers (ouvert depuis lundi 23 mars) dans les locaux du GHSA Vouziers
- Centre COVID de Rethel (ouvert depuis mardi 24 mars) dans les locaux du GHSA Rethel
- Centre COVID de Charleville (ouvert depuis mercredi 25 mars) dans les locaux d'Ardennes Santé Travail Charleville-Mézières
- Centre COVID de Sedan (ouvert depuis jeudi 26 mars) dans les locaux d'Ardennes Santé Travail Sedan
- Centre COVID de Givet (ouvert depuis 7 avril) dans les locaux communaux de la capitainerie

## Statistiques



Au 28/04/2020 :

Nombre total de consultations : 1414

Nombre total de prélèvements: 561

	Nombre moyen de consultations par jour par centre depuis leurs ouvertures	Nombre moyen de consultations par jour par centre depuis le 13/04/20
Vouziers	5	3
Rethel	8	5
Charleville	16	11
Sedan	9	6
Givet	4	3

Point fait sur la capacité de prélèvements de chaque centre et les fonctionnements en mode drive

Les centres COVID de Charleville et Rethel Vouziers doivent-ils s'organiser en mode drive dans la mesure où des drives existent déjà sur ces 2 communes ?

Quid de la capacité de Vouziers à s'organiser en mode drive – mode drive piéton possible

**Mme Collomb** interroge la rémunération des infirmiers qui interviendraient dans les centres pour les prélèvements.

**Mme Delaplace** indique que l'acte infirmier est coté à 12 €.

Elle remarque la fatigue des infirmiers et la crainte de manque de « volontaires ». Elle explique que le forfait assurance maladie mis en place en région parisienne pour éviter paiement à l'acte serait peut-être plus « motivant »

## MISE EN PLACE DE DRIVE

---

- Drive au laboratoire de Charleville (cours Briand)
- Drive au CH de Charleville
- Drive au CH de Rethel
- Drive au laboratoire de Rethel

**Mme COLLOMB** pose la question de l'utilité d'un drive sur le centre COVID de Charleville.

**Dr GERBAUX** : peu d'intérêt. Déjà 2 points de prélèvements sur Charleville avec une adaptation à l'activité possible notamment pour le CH de Charleville.

**Mr RICHEL** : tout à fait d'accord, d'autant plus que si drive sur le parking, il ne reste plus du tout de place pour le Parking patient à l'AST08.

⇒ Pas de drive au centre COVID de Charleville.

Sur Rethel : ok CH de Rethel accolé au centre COVID.

Sur Vouziers, Sedan, Givet nécessité.

**Dr DUMONT** : les IDE devront venir renforcés, notamment repropoés aux IDE libérales.

A voir aussi pour une rémunération pour les IDEL pour les prélèvements.

**Mme Delaplace** souligne que le test est rémunéré 12€/prélèvement. Mme DELAPLACE a peur que les IDE libérales soient fatiguées et peur de la contamination. Seront-elles vraiment mobilisables ? Il y a déjà des expériences dans les centres de permanence COVID pour les IDE avec forfait par l'assurance maladie.

A noter que **Mme Collomb** demande à ce que ce soit un drive voiture et non piéton pour optimiser les dotations d'équipement de protection (si voiture, pas besoin ni de SHA ni de masque pour le patient)

Concernant les laboratoires : actuellement tous les prélèvements se font sur RDV. Le médecin traitant appelle le labo pour fixer un RDV, fait l'ordonnance et envoie les papiers administratifs la veille du prélèvement pour enregistrement.

Le labo souligne le problème de ressources humaines si les infos ne sont pas envoyées en amont. Actuellement en 1h : 10 à 15 patients sont prélevés.

Sur le CH de Rethel cela ne pose pas de soucis (IDE du Bloc opératoire disponibles tant que pas de reprogrammation des actes).

Le **Dr GERBAUX** souligne qu'il va y avoir un problème de temps de consultation si le médecin doit faire le diagnostic, la recherche de cas contact et tout l'administratif pour que le laboratoire puisse faire et facturer le prélèvement....

**Mme DELPALACE** souligne qu'en plus si beaucoup de prélèvements, le laboratoire peut être difficilement joignable et que la perte de temps peut être encore plus importante.

## DISCUSSION SUR LES POSSIBILITES DE TRANSMETTRE LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS AU LABORATOIRE SANS PERTE DE TEMPS

- RDV en ligne pour prendre le patient, actuellement Stan pro mais le labo utilise Doctolib, etc. tout regrouper sur stanpro pour le drive ?
- Le médecin rempli le numéro de sécu sur l'agenda en ligne ?
- TLA mobile pour passer les Cartes vitales (emprunte) au niveau du drive directement.
- Installation d'amelipro dans les centres (mais nécessité d'une CPS pour le centre) à voir avec l'assurance maladie ?

**Dr GERBAUX** pose la question des documents nécessaire : le numéro de sécu est-il suffisant puisque pris en charge à 100% ? Mme Collomb demandera à **Mr DAUTREMAI**.

**Mr BIREBENT** souligne qu'en effet il faut avoir connaissance du type de document administratif et son volume. Peut être adaptés aussi les modalités selon les sites et leurs contraintes.

Une des problématiques est qu'il y a 3 labos différents parfois pour un même site et que tout n'est pas analysé au même laboratoire.

Ce point est à rediscuter et à préciser. La fin de réunion est nécessaire compte tenu de l'heure.

NB : Mail reçu le 01/05 de Mr SUZANNE qui précise que les cas contact sont à renseignés uniquement si test RT-PCR positif.

***Prochain comité jeudi 7 mai à 9H (même numéro - même code)***